

Redressement judiciaire et Rupture conventionnelle

Par **DelphDelph**, le **08/03/2019** à **10:52**

Bonjour,

Mon entreprise est en procédure de redressement judiciaire avec une possibilité de reprise. Mais je viens de retrouver un poste. Puis-je bénéficier d'une Rupture conventionnelle ou suis je obligé de démissionner?

Merci à vous

Par **P.M.**, le **08/03/2019** à **11:29**

Bonjour,

Pour pouvoir conclure une rupture conventionnelle, il faut d'abord que l'employeur et/ou le mandataire judiciaire en soit d'accord...

Par **DelphDelph**, le **08/03/2019** à **11:54**

Je vous remercie.

Et si je démissionne et que la période d'essai dans le nouveau poste est caduque, aurais-je droit au chômage ou pas ?

Cordialement

Par P.M., le 08/03/2019 à 12:57

Tout dépend de la durée du précédent contrat et d'affiliation continue à l'assurance chômage est d'au moins 3 ans...